

# COUPON RÉPONSE

Nom de l'entreprise.....

Adresse.....

Téléphone / Fax.....

Mail.....

Code APE.....

N° SIRET.....

N° TVA intracommunautaire.....

Activité principale.....

Nombre de salariés.....

## Quantité de déchets à enlever :

Type de déchets	Poids estimé en kg
Emballages et matériels souillés (de peintures, colles, vernis, solvants)	
Restes pâteux de mastics, colles, peintures, solvants et cartouches de silicone/mastic	
Aérosols (Bombes aérosols)	
Autres : produits corrosifs ou chlorés	

Mois de collecte souhaité.....

J'autorise la CRMA à transmettre mes coordonnées à ASTRHUL.

À..... le.....

Nom du responsable.....

Signature :

## POURQUOI CETTE OPÉRATION ?

Dans de nombreuses déchèteries publiques du département du Morbihan, seuls les déchets non-dangereux des professionnels sont acceptés.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (CRMA) et 20 collectivités s'associent pour vous proposer une solution pratique de collecte des déchets dangereux. ASTRHUL, le collecteur, est agréé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et ses tarifs sont négociés.

### Les objectifs de l'opération sont :

- d'inciter les artisans à améliorer leur gestion des déchets dangereux.
- de développer une solution économiquement et techniquement acceptable.

### Les 20 collectivités engagées :

- Arc Sud Bretagne
- Baud Communauté
- CAP Atlantique
- Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
- Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan
- Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys
- Communauté de communes du Loc'h
- Communauté de communes du Pays de La Gacilly
- Communauté de communes du Pays de Questembert
- Communauté de communes du Pays de Redon
- Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux
- Josselin Communauté
- Locminé Communauté
- Lorient Agglomération
- Ploërmel Communauté
- Pontivy Communauté
- Roi Morvan Communauté
- Saint-Jean Communauté
- SMICTOM Centre Ouest
- Vannes Agglo



Retrouvez toutes les actions environnement de la CRMA et les informations pratiques relatives à votre activité sur [www.crma-bretagne.fr](http://www.crma-bretagne.fr)

Imprimés en Juillet 2015 par l'imprimerie du Rimon en 8.000 exemplaires sur Papier PEFC

# Agir autrement 2015-2016 avec ses déchets dangereux



**PROFESSIONNELS,**  
une solution pour vos déchets dangereux

Des collectes dans votre entreprise à prix préférentiels !

- Pots de peinture
- Vieux pinceaux
- Chiffons souillés
- Bidons de colle
- Solvants usagés
- Aérosols



Vous êtes un **PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT**

et vous avez **DES DÉCHETS DANGEREUX** à éliminer ?  
**COLLES, VERNIS, PEINTURES....**

Vous ne savez pas **OÙ FAIRE TRAITER** CES DÉCHETS DANGEREUX ?

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat vous propose :

## DES COLLECTES DE DECHETS DANGEREUX DANS VOTRE ENTREPRISE A PRIX PREFERENTIELS !

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, organise pour vous, l'élimination des déchets ci-dessous. Des tarifs préférentiels ont été négociés avec le collecteur ASTRHUL, auxquels s'applique une subvention de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne (AELB) de 35 %.

A chaque collecte un **bordereau de suivi justifiant de l'élimination conforme** de vos déchets vous sera remis.

Après inscription, la société ASTRHUL conviendra avec vous d'un jour de collecte dans votre entreprise. Les déchets seront pesés sur place et vous réglerez leur élimination aux tarifs ci-dessous :

Type de déchets	Prix TTC aide AELB incluse*
Emballages et matériels souillés ( <i>de peintures, colles, vernis, solvants</i> )	0,527 € le Kg
Restes pâteux de mastics, colles, peintures, solvants et cartouches de silicone/mastic	0,527 € le Kg
Aérosols ( <i>Bombes aérosols</i> )	1,53 € le Kg
Autres : produits corrosifs ou chlorés	1,19 € le Kg

\*sous réserve de l'éligibilité à l'aide AELB : < à 50 salariés ; < à 7 tonnes de déchets par an ; chiffre d'affaire ou bilan ≤ 10 millions d'euros/an ; critère d'indépendance (maximum 25 % des actions ou des pouvoirs sont détenus par une ou conjointement plusieurs entreprises non PME).

**Pour les petites quantités, un minimum de facturation de 50 € H.T sera appliqué.**

**NB : Ces tarifs préférentiels ne s'appliquent pas aux insulaires.**

## Je suis intéressé, comment faire ?

- Complétez le bon au verso et retournez-le à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat par la poste, mail ou fax, **avant le 29 février 2016.**
- La société ASTRHUL vous appellera pour convenir du jour de collecte dans votre entreprise.
- Les déchets devront être triés et accessibles.
- Lors de l'enlèvement, le collecteur pèsera vos déchets et vous remettra un bordereau de suivi.
- Vous réglerez ensuite l'élimination de vos déchets directement auprès du collecteur aux tarifs ci-contre.

## Retournez le bon dès à présent

(jusqu'au 29 février 2016 dernier délai)



✉ Karine LE COQ  
Service environnement  
Chambre Régionale de Métiers et  
de l'Artisanat de Bretagne  
2, Cours des Alliés - CS51218  
35012 RENNES Cedex

☎ 02 99 65 58 73  
☎ 02 99 65 32 73

✉ lecoq@crm-bretagne.fr

# Opération 2015-2016